



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

À la séance régulière du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la Place du Quai au 69 route du Quai ce huitième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures, sont présents : Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Linda Roussy, Diane Aubut et Nancy Huard

tous conseillers (ères), formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Genade Grenier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

La directrice générale Céline Roussy est absente de la réunion.

NOMINATION SECRETAIRE RÉSOLUTION NO 2020-91

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil nomme le conseiller Gérard Litalien secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 2020-92

Proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2020 et suivi
4. Approbation des comptes
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossiers des élus
8. Avis de motion règlement no 258-2020
9. Résolution adoption du projet de règlement numéro 258-2020 modifiant le règlement numéro 202 « Règlement de zonage » de la Municipalité de Saint-Godefroi
10. Ouverture de postes Projet Nouveaux Horizons (covid-19)
11. Fermeture Place du Quai et Camping
12. Voirie
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION N° 2020-93

Proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2020 soit adopté tel que lu.

COMPTES RÉSOLUTION N° 2020-94

Proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que les comptes, certificat numéro 09-2019 au montant de 12 668.56\$ et certificat numéro 09A-2019 au montant de 9 995.44\$ et le



N° de résolution
ou annotation

certificat numéro 09B-2020 au montant de 554.85\$ soient acceptés et que la directrice générale soit autorisée à les payer.

DON

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

ADHÉSION CAMPING QUÉBEC RÉSOLUTION NO 2020-95

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil adhère à Camping Québec pour la saison 2021.

ACHAT RÉSOLUTION 2020-96

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et appuyé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'achat d'un compresseur à air. Un montant de 350.00\$ est budgété pour cet achat.

AVIS DE MOTION RÉSOLUTION 2020-97

Mme Diane Aubut, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 258-2020 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicable les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

Une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie de ce Règlement est remise à chaque membre du Conseil.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Godefroi, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 258-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202 « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ » RÉSOLUTION 2020-98

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Linda Roussy et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 258-2020 modifiant le Règlement numéro 202 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Godefroi seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée



N° de résolution
ou annotation

publique de consultation qui aura lieu le 29 septembre 2020, à compter de 19 h 00, à la Place du Quai au 69, route du Quai de la municipalité de Saint-Godefroi.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi pour fin de consultation.

**OUVERTURE DE POSTES (PROJET NOUVEAUX HORIZONS
POUR AÎNÉS
RÉSOLUTION 2020-99**

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et appuyé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que le conseil ouvre deux postes pour le projet Nouveaux Horizons pour aînés 15 semaines au taux horaire de 13\$/h.

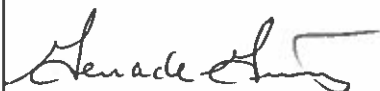
VOIRIE

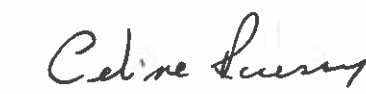
PERIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Alfred Larocque propose que la séance soit levée à 20h15.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.


Maire


Directrice générale